

Justice

Il faut séparer rapidement le pouvoir et la justice.

Il faut supprimer le contrôle du parquet sur les magistrats du siège et des procureurs, nommés actuellement par décret présidentiel.

Les professionnels de la justice nommeront des personnes selon des modalités à définir.

Le budget de la justice sera doublé sur une période de 5 ans.

Les procès débuteront dans les 2 ans suivant la mise en examen. Il sera possible de faire appel si de nouvelles preuves apparaissent.

Investissement massif dans la rénovation de nos prisons et dans la rémunération du personnel carcéral.

Créer davantage de CEF (Centres d'Éducation Fermés) pour éloigner les mineurs délinquants de la délinquance.

Les détenus doivent être séparés selon leur type de délit afin d'éviter une promiscuité nuisible à leur réinsertion.

Enfin, il est temps de différencier les délits justifiant l'emprisonnement de ceux relevant de soins psychiatriques, afin d'éviter la surpopulation carcérale.